

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 61.088.593 dinars, un actif net de 60.943.894 dinars et un bénéfice de la période de 707.850 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post conclusion

- Les pensions livrées représentent à la clôture la période, 10,45% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2021.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 avril 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 31 Mars 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	31 559 764	24 481 858	23 373 424
Actions et droits rattachés		2 644 131	2 989 983	1 140 121
Obligations et valeurs assimilées		28 915 634	21 459 282	22 233 303
Titres OPCVM		-	32 593	-
Placements monétaires et disponibilités		29 449 753	7 004 959	10 363 629
Placements monétaires	5	28 232 869	5 983 506	9 124 752
Disponibilités		1 216 884	1 021 453	1 238 876
Autres actifs		79 076	151 247	-
TOTAL ACTIF		61 088 593	31 638 064	33 737 052
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	118 804	58 502	134 269
Autres créditeurs divers	7	25 895	23 118	26 149
TOTAL PASSIF		144 699	81 620	160 418
ACTIF NET				
Capital	8	60 181 936	30 712 553	31 693 683
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		415	566 927	224
Sommes distribuables de l'exercice en cours		761 543	276 964	1 882 728
ACTIF NET		60 943 894	31 556 444	33 576 635
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		61 088 593	31 638 064	33 737 052

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	9	393 967	276 098	1 703 958
Dividendes		-	-	239 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées		393 967	276 098	1 464 181
Revenus des placements monétaires	10	148 515	39 994	457 059
Revenus des prises en pension	11	80 354	21 721	228 834
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		622 836	337 812	2 389 851
Charges de gestion des placements	12	(100 390)	(57 768)	(319 339)
REVENU NET DES PLACEMENTS		522 445	280 044	2 070 512
Autres charges	13	(22 814)	(12 540)	(73 853)
RESULTAT D'EXPLOITATION		499 631	267 505	1 996 659
Régularisation du résultat d'exploitation		261 912	9 459	(113 931)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		761 543	276 964	1 882 728
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(261 912)	(9 459)	113 931
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		227 067	274 892	44 565
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		1 178	35 897	264 198
Frais de négociation de titres		(20 027)	(9 364)	(26 817)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		707 850	568 930	2 278 605

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	707 850	568 930	2 278 605
Résultat d'exploitation	499 631	267 505	1 996 659
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	227 067	274 892	44 565
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 178	35 897	264 198
Frais de négociation de titres	(20 027)	(9 364)	(26 817)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(3 421 063)	-	(566 709)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	30 080 473	29 962 413	30 839 638
Souscriptions			
- Capital	28 842 437	28 903 550	39 272 470
- Régularisation des sommes non distribuables	131 721	538 538	789 422
- Régularisation des sommes distribuables	1 841 151	558 002	891 613
Rachats			
- Capital	(691 784)	(36 830)	(9 419 673)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 339)	(138)	(236 492)
- Régularisation des sommes distribuables	(40 714)	(708)	(457 703)
VARIATION DE L'ACTIF NET	27 367 259	30 531 343	32 551 534
ACTIF NET			
En début de période	33 576 635	1 025 101	1 025 101
En fin de période	60 943 894	31 556 443	33 576 635
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	284 874	9 287	9 287
En fin de période	537 902	275 771	284 874
VALEUR LIQUIDATIVE	113,299	114,430	117,865
TAUX DE RENDEMENT	1,73%	3,67%	8,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 19 Avril 1999 à l'initiative de la société « UBCI » sous forme mixte et a reçu l'agrément du Mr le Ministre des Finances, en date du 19 mars 1999.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est confiée à la Société « UNION CAPITAL » EX « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse » depuis le 15 Mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en Bons de Trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 mars 2026.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à 31.559.764 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre du titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2026	% Actif Net
Actions			2 409 634	2 644 131	4,34%
TN0003400058	AMEN BANK	7 586	457 428	457 428	0,75%
TN0004700100	ATL	12 032	72 131	97 989	0,16%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	3 603	220 326	263 628	0,43%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	2 218	62 700	75 414	0,12%
TN0001800457	BIAT	2 860	381 940	405 545	0,67%
TN0003100609	BNA	22 300	301 975	330 308	0,54%
TN0002200053	BT	26 600	169 011	178 725	0,29%
TN0004200853	C I L	6 846	228 615	229 088	0,38%
TN0001100254	SFBT	39 781	480 007	570 698	0,94%
TN0001400704	SPDIT	2 500	35 500	35 308	0,06%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées			27 739 076	28 915 634	47,45%
Obligations des sociétés			1 205 005	1 230 617	2,02%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	250	5 005	5 378	0,01%
TN8S8S99B8S7	UBCI 2025-1 CC 9.40%	5 000	500 000	514 628	0,84%
TNTWU2KQRW54	UBCI 2025-2 CA 9.10%	7 000	700 000	710 611	1,17%
BTA			37 380	39 448	0,06%
TN0008000606	BTA-04-2028	40	37 380	39 448	0,06%
Emprunt national			26 496 691	27 645 569	45,36%
TN5XXZZ454U2	Emprunt national T1 2022-C 9.10% TF	2 500	187 500	188 024	0,31%
TN0008000838	Emprunt national T1 2021 CAT B	60 750	6 093 600	6 414 653	10,53%
TN0008000846	Emprunt national T1 2021 CAT C	200	200 000	210 690	0,35%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national T3 2021 CA 8.70% PP	3 550	15 591	16 048	0,03%
TNLBC9INKV10	Emprunt national 2024 T3 CC TV	200 000	20 000 000	20 816 155	34,16%
TOTAL GENERAL			30 148 710	31 559 764	51,78%
Pourcentage par rapport au total des actifs					51,66%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à 28.232.869 dinars , se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
	<u>Certificats de dépôt</u>	14 692 263	14 755 768	24,21%
TND00TB7FCD1	Certificat de dépôt BH au 07/12/2026 à 8,10% 320 jours	1 419 403	1 436 095	2,36%
TNY39YUQH1W1	Certificat de dépôt BTL au 18/09/2026 à 8% 200 jours	4 829 787	4 854 390	7,97%
TNS7FKRHXY3	Certificat de dépôt UBCI au 09/04/2026 à 7,99% 10 jours	3 493 799	3 495 037	5,73%
TNVJ1QSNWIN5	Certificat de dépôt UBCI au 10/04/2026 à 7,99% 10 jours	998 228	998 405	1,64%
TNGO8DYMCE08	Certificat de dépôt UNIFACT au 11/05/2026 à 7,99% 70 jours	3 951 045	3 971 841	6,52%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	6 299 875	6 383 171	10,47%
	Pension livrée BTL au 18/09/2026 à 7,49 % pour 200 jours	3 000 000	3 018 085	4,95%
	Pension livrée BTL au 14/05/2026 à 8,24 % pour 190 jours	1 000 000	1 033 319	1,70%
	Pension livrée AMEN BANK au 21/07/2026 à 7,4 % pour 180 jours	2 299 875	2 331 767	3,83%
	<u>Dépôts à terme</u>	7 045 016	7 093 930	11,64%
	Dépôt à terme UBCI au 31/05/2026 à 7,74% pour 90 jours	4 500 000	4 522 902	7,42%
	Dépôt à terme BTL au 22/06/2026 à 8,04% pour 140 jours	2 545 016	2 571 028	4,22%
	TOTAL	28 037 153	28 232 869	46,33%
	Pourcentage par rapport au total des actifs		46,22%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Ce poste totalise au 31 Mars 2026 un montant de 118.804 dinars contre 58.502 dinars à la même date de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	47 213	26 851	39 413
Dépositaire	5 963	4 277	11 478
Distributeurs	65 628	27 375	83 378
TOTAL	118 804	58 502	134 269

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 Mars 2026 un montant de 25.895 dinars contre 23.118 dinars à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Etat, retenue à la source	1 600	-	-
CMF	5 042	2 670	2 848
Charges à payer	19 253	20 448	23 301
TOTAL	25 895	23 118	26 149

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025

Montant	31 693 683
Nombre de titres	284 874
Nombre d'actionnaires	36

Souscriptions réalisées

Montant	28 842 437
Nombre de titres émis	259 246
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(691 784)
Nombre de titres rachetés	(6 218)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	227 067
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	1 178
Frais de négociation de titres	(20 027)
Régularisation des sommes non distribuables	129 382

Capital au 31-03-2026

Montant	60 181 936
Nombre de titres	537 902
Nombre d'actionnaires	36

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 393.967 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026, contre 276.098 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
<u>Dividendes</u>			
- des actions	-	-	239 777
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	21 855	175	8 821
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	372 113	275 922	1 455 360
TOTAL	393 967	276 098	1 703 958

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à 148.515 dinars contre un solde de 39.994 dinars pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des certificats de dépôt	84 276	39 994	357 038
Intérêts des Dépôts à terme	64 239	-	100 021
TOTAL	148 515	39 994	457 059

Note 11 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts au titre des opérations de prises en pensions livrées	80 354	21 721	228 834
TOTAL	80 354	21 721	228 834

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à 100.390 dinars contre 57.768 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Rémunération du gestionnaire	47 214	26 852	148 810
Rémunération du dépositaire	5 963	4 065	21 719
Rémunération du Distributeur	47 214	26 852	148 810
TOTAL	100 390	57 768	319 339

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à 22.814 dinars contre 12.540 dinars pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Redevance CMF	10 492	5 967	33 069
Services bancaires et assimilés	10	61	6 795
Taxes	2 602	121	490
Frais de publications	1 533	1 489	6 039
Honoraires CAC	5 124	1 849	15 079
Jetons de Présence	2 466	2 466	10 000
Autres	587	587	2 381
TOTAL	22 814	12 540	73 853

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,45% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net inscrit en portefeuille titres.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,45% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.

UNION CAPITAL a suspendu la facturation de sa part à compter du troisième trimestre 2025, dans l'attente de la régularisation de sa situation et de l'obtention de l'agrément relatif au changement de distributeur.